

République française

Département de la Moselle

A R R Ê T É N° 11/2024

COMMUNE DE MALLING
PETITE-HETTANGE



Autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{ère} et 3^{ème} catégories à l'occasion de la « Corrida du Plan d'Eau » et de la « Marche Nature » respectivement les 11 et 12 mai 2024 au Plan d'Eau sur le camping de Malling.

Le Maire de la Commune de MALLING - PETITE HETTANGE,

- VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3335-1, L. 3334-2 et L. 3335-4 ;
- VU l'article 18 de la loi des finances 2011 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2011-DLP/1-498 du 06 décembre 2011 relatif à la police des débits de boissons dans le département de la Moselle ;
- VU la manifestation organisée par l'Association Espace Sports et Culture de Malling/Petite-Hettange, un débit de boissons temporaire de 1^{ère} et 3^{ème} catégories sera ouvert samedi 11 et dimanche 12 mai 2024 au camping de Malling, à l'occasion de la course pédestre sur la commune et de la marche nature ;

CONSIDERANT que l'endroit précisé n'est pas situé dans un périmètre protégé ;

A R R Ê T É

Article 1 : En application des dispositions du Code de la Santé Publique susvisées, l'Association « Espace Sports et Culture » est autorisée à exploiter un débit de boissons temporaire de 1^{ère} et 3^{ème} catégories, à l'occasion de la manifestation « CORRIDA DU PLAN D'EAU ET MARCHE MALLING », organisée le :

Samedi 11 mai à partir de 18h00 et Dimanche 12 mai 2024 à partir de 11h00
au camping de MALLING

Article 2 : Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique etc...) ;

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur PAPPALÉPORÉ Luc, organisateur de l'évènement ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RETTEL.

Fait à Malling, le 06 mai 2024

Marie-Rose LUZERNE
Maire de Malling/Petite-Hettange

